



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N° 00135 / MLA / DPAM du

08 JAN. 2019

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention pour la délivrance du module 3 « contrôle de l'exploitation du navire » du **Certificat de Pilote Lagonaire (CPL)**, tenue à Rikitea (Gambier) le 18 décembre 2018.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
*en charge des transports interinsulaires*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;

Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
Int. s/c DPAM	12
Moana Formation	1
JOPF	1

Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;

Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision n° 12066/MLA/DPAM du 20 novembre 2018 modifiée arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)**, organisées à Rikitea (Gambier) du 4 au 7 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 13662/MLA/DPAM du 18 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen du module ouvert lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)** prévue à Rikitea (Gambier) le 18 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal n° 10-2018/CPL du 28 décembre 2018 de la commission d'examen pour la délivrance du **Certificat de Pilote Lagonaire (CPL)** réunie le vendredi 28 décembre 2018.

**D É C I D E :**

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le **module 3 « contrôle de l'exploitation du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 12  
Candidats présents : 11  
Candidat absent : 1  
Candidats admis : 10  
Candidat ajourné : 1

NOM	PRENOMS
FARIKI	Alain, Jacob
FARIKI-VAHAPATA	Louis
HARTE	Ian, Tinihau
PAEAMARA	Adrien
TEAKAROTU	Daniel, Léo
TEAPIKI	Adrien, Raihei
TEAPIKI	Lucas
TEAPIKI	Stanley, Heimana
TEKOPUNUI	Vaitu
TOGAKAPUTA	Pavo

**Article 3.** - La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

08 JAN. 2019

Pour le ministre  
du logement  
et de l'aménagement  
du territoire,  
en charge des transports interinsulaires,  
et par délégation,

La directrice des affaires maritimes  
polynésiennes

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
et par Délégation



  
T. FENUAITI

  
Catherine ROCHETEAU

00138

08 JAN. 2019